



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Épinal, le 23 juin 2023

Feux de forêts : appel à la plus grande vigilance de chacun

Au regard des conditions climatiques prévues pour les prochains jours, la préfète des Vosges appelle chacun à la plus grande vigilance.

Une possible dégradation des indicateurs relatifs à l'émergence de feux de forêt en début de semaine prochaine pourrait conduire à la mise en place de nouvelles mesures de protection.

Une carte des risques incendie dans le département est mise à jour quotidiennement sur les site internet de la préfecture : <https://www.vosges.gouv.fr/Actualites/Carte-des-risques-incendie>

Cette carte est accompagnée d'un tableau récapitulatif des restrictions supplémentaires d'usage en fonctions des niveaux de danger d'incendie de végétation et de forêt.

La préfète rappelle qu'un mégot de cigarette, un barbecue mal éteint ou une étincelle lors de travaux peuvent être à l'origine de nouveaux feux.

En cas de découverte d'un incendie, les pompiers doivent être immédiatement contactés, en appelant le 18, le 112 ou le 114 (numéro d'urgence pour personnes malentendantes).

Appel à la responsabilité des organisateurs de manifestations rassemblant du public

Chaque organisateur de manifestation doit faire appliquer les mesures de prévention des départs de feux et mettre en place des moyens d'extinction adaptés à proximité immédiate des zones à risque.

Les feux festifs sont interdits à moins de 200 mètres de la forêt. Aucune dérogation ne sera accordée.

La préfète a demandé aux maires de s'assurer que les mesures de prévention seront effectivement mises en œuvre par les organisateurs.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

